

Commission permanente

du 03/10/2000

VI-Convention-Contrat-Marché

VI – TELECONTROLE DES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION : MARCHES

En mai 1995, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a passé avec le groupement d'entreprise « Entreprise Industrielle et C.I.S.E » un marché pour construire un système de contrôle permanent des équipements de production d'eau potable à l'usine et des équipements de distribution sur le réseau.

Le marché comprenait une tranche ferme de 3 282 473.86 Francs H.T et une tranche conditionnelle de 2 781 999.35 Francs H.T, soit un montant global HT de 6 064 473.21 F.

Ce marché a fait l'objet de trois avenants successifs :

N°	Date	Objet principal	Incidence financière
1	21/12/1995	Télégestion des débits	+ 332 220.45 Francs H.T.
2	23/09/1996	Transmission des informations entre l'usine et l'IAV. Délais	0
3	24/12/1998	Adaptations techniques entre Férel et Sandun	- 9 074.39 Francs H.T.

Le montant du marché est donc porté à 6 387 619.20 Francs H.T.

Pour la réalisation des équipements à Sandun et au-delà, il convient d'adapter le contenu du marché au contexte dans lequel il s'inscrit :

- L'IAV n'est pas propriétaire des canalisations qu'elle utilise au-delà de Sandun, le Ø 400 appartenant au SICAPG et le Ø 700 à la ville de Saint Nazaire. Des réunions de concertation ont été organisées pour en préciser l'utilisation et la maintenance. Il apparaît que ni le SICAPG, ni la ville de Saint Nazaire ne souhaitent rétrocéder leur bien, mais plutôt réorganiser leurs réseaux et leurs points de distribution. L'IAV n'a donc plus de raison d'investir lourdement sur ces équipements et pourrait réduire les prestations engagées à la seule acquisition des données.

- Dans le cadre de la renégociation avec notre exploitant, il a été convenu que des adaptations substantielles seraient apportées aux ouvrages de Sandun, à l'occasion de leur renouvellement par la SEPIG, rendant inutiles certains travaux prévus dans le marché de télécontrôle.
- L'Entreprise Industrielle a sous-traité à la société WIT Grand Ouest à Nantes, succursale de WIT France, les prestations de transmission des données. WIT Grand Ouest n'existe plus et WIT France est responsable des retards énormes accumulés sur les derniers travaux, de sorte que cette société ne peut plus apparaître comme un partenaire fiable.

Pour ces trois raisons, il semble préférable de solder le marché, en résiliant la partie non exécutée.

Le montant, à prix de base, des travaux réalisés s'établit comme suit :

Phase	Objet	Montant HT
1	Usine, feeder 56 et 35	4 026 372.87
2	Feeder 44 jusqu'à Sandun	611 148.66
3	Feeder 44 à Sandun et au-delà	242 526.65
TOTAL		4 880 048.18

Le délai d'exécution des travaux de la phase 3 a été largement dépassé en raison des difficultés rencontrées par l'Entreprise Industrielle avec son sous-traitant, difficultés qui lui ont pourtant coûté fort cher pour mettre en œuvre une solution de substitution. Aussi, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités correspondantes et de conserver au décompte final le montant des pénalités de retard atteint en phase 1, à savoir 94 257.10 Francs H.T.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

⇒ **Adoptent l'ensemble de ces propositions**

⇒ **Autorisent le Président à signer toutes pièces afférentes.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND.